

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

Pôle Urbanisme et Planifications

KA/BB/48

Propriétaire : SCI THOMI/SELARL TERRATERRE

Affaire suivie par :

Béatrice BONUSO

T+33(0)3 23 06 93 13

beatrice.bonuso@saint-quentin.fr

**CERTIFICAT DE NUMEROTAGE
LOCALISATION ET SERVITUDE
D'ALIGNEMENT**

Madame Tiphanie BOISSY

TERRATERRE Géomètre-Expert

19 rue Jean Dussourd

92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Saint-Quentin, le **25 AOUT 2026**

Madame,

En réponse à votre lettre du 29 juin 2026, je vous informe que l'immeuble sis à Saint-Quentin

Cadastré : BE 43, 744, 748

L'ensemble porte les n°: 3 et 5 rue de Bagatelle

L'ensemble n'est grevé d'aucune servitude d'alignement. (Toute demande d'alignement individuelle devra être exprimée auprès de la Direction de la Voirie et des Travaux Neufs).

Zone P.L.Ui. : UB

Est compris :

- dans le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (simple) au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

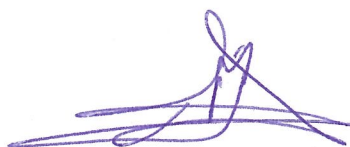
N'est pas compris :

- dans un secteur où l'application du droit de préemption urbain a été décidée en vertu de l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme (droit de préemption renforcé).
- dans le champ d'application du Droit de Préemption sur les fonds commerciaux ou artisanaux ainsi que sur les cessions de baux commerciaux.

Par ailleurs, sur les dix dernières années, cet immeuble n'a fait l'objet d'aucune demande de permis ou de déclaration préalable.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Frédérique MACAREZ

Maire de Saint-Quentin

Hôtel de Ville

BP 345 - 02107 Saint-Quentin Cedex

T + 33 (0)3 23 06 90 00

mairie@saint-quentin.fr

Lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Permanence État Civil samedi : 8h30-12h00

WWW.SAINT-QUENTIN.FR